

FTO 4.1 PABE - OUVRIR UNE PORTE AVEC UN EXTRACTEUR DE CYLINDRE – CAS PARTICULIERS DES SERRURES SÉCURISÉES**Objectif**

Lorsque la serrure est sécurisée, l'ouverture de porte ne peut être effectuée que par l'extraction du rotor. Cette technique opérationnelle consiste à ouvrir une porte verrouillée de façon relativement rapide tout en limitant les dégradations au moyen de l'extracteur de cylindre et de la contre-plaque présents dans le kit ouverture de portes.

Cette technique opérationnelle peut être utilisée dans le cadre d'une opération de protection des personnes, des biens ou de l'environnement :

- soit lorsque la serrure sécurisée a été identifiée (systèmes anti-casse, certification A2P...);
- soit lorsque l'ouverture de porte avec le casse-cylindre n'a pas été efficace ;
- soit lorsque l'ouverture de porte avec l'extracteur de cylindre n'a pas été efficace.

Matériels

Technique opérationnelle

Reconnaissance des serrures sécurisées :

Dans le cadre d'une serrure A2P, tous les éléments sont certifiés et marqués : la serrure, le cylindre et les clefs.

Lors de sa reconnaissance, le chef d'agrès pourra notamment observer le type de serrure chez un voisin de palier par exemple.

Cette technique vise à désolidariser la partie centrale (rotor) du reste du cylindre (stator) et ce afin de dégager les goupilles des contre goupilles.



Cylindre de serrure



Afin d'assurer l'ouverture de porte par extraction du rotor, les actions suivantes doivent être réalisées :

Dans le cadre d'un cylindre sécurisé sur serrure (systèmes anti-casse, certification A2P...), l'extraction du cylindre peut être difficile voire impossible. Dans ce cas, l'ouverture de porte pourra être effectuée par extraction du rotor à l'aide de la contre-plaque.

1. **lubrifier** le canal de clé à l'aide de l'**huile de coupe** ;
2. **insérer la vis** dans le canal de clé avec une visseuse équipée de l'**adaptateur visseuse Torx** ;
 - visseuse vitesse 1 et sur fonction perçage ;
 - commencer à faire tourner la vis avant de la mettre en contact avec le canal de clé ;
 - garder une vitesse régulière et sans à-coup pour ne pas casser la vis ;
 - laisser dépasser la vis d'environ 15 à 20 mm.
3. **positionner la contre-plaque sur le cylindre** en veillant à bien mettre le trou de la contre-plaque en face du rotor ;
4. **positionner l'extracteur** ;
5. **positionner la clé à cliquet sur l'écrou de l'extracteur et visser** jusqu'à extraction du rotor ;
6. **retirer le rotor** ;
7. **introduire un tournevis et tourner** pour ouvrir.



Cas particuliers

Cette technique est très complexe et demande une grande dextérité dans la mesure où le vissage doit se faire avec une rotation régulière et sans à coup, parfaitement droit et dans l'axe du rotor. L'alliage du cylindre A2P en général fait que si toutes ces conditions ne sont pas respectées la vis casse dans le rotor rendant cette technique hasardeuse.

Contrôle de l'objectif à atteindre

L'ouverture de porte par extraction du rotor est efficace lorsque la porte a été entièrement déverrouillée, lorsqu'elle peut s'ouvrir normalement et lorsque les dégradations sont suffisamment faibles pour permettre la manipulation facile de la porte ainsi que sa fermeture à la fin de l'intervention.

Si l'ouverture de porte par extraction du rotor est inefficace malgré plusieurs tentatives, le chef d'agrès pourra envisager d'autres alternatives pour pénétrer dans le volume (ouverture d'une autre porte ou d'une fenêtre, forçage de la porte déjà manipulée, d'une autre porte ou d'une fenêtre...).

Suite de l'intervention

Si l'occupant des lieux (propriétaire ou locataire) ne se trouve pas sur place, le chef d'agrès doit laisser un avis de passage et refermer la porte en tournant la clé d'entraînement sans forcer.

De retour au centre de secours, le chef d'agrès doit réaliser rapidement le CRSS en faisant une description précise et justifiée des dégâts occasionnés (au regard des demandes des assurances).

Index

A2P : Assurance Prévention Protection. Norme de certification créée en 1984 pour le matériel anti-intrusion. Une serrure A2P garantit la présence d'au moins 3 points de verrouillage et la plupart du temps la présence de dispositifs de sécurité supplémentaires (cylindre renforcé, systèmes anti-casse, anti-perçage, etc...). Il existe 3 niveaux de sécurité : A2P* (1 étoile) pour une résistance de 5 minutes, A2P** (2 étoiles) pour une résistance de 10 minutes et A2P*** (3 étoiles) pour une résistance de 15 minutes.

CRSS : Compte-Rendu de Sortie de Secours

FTO : Fiche Technique Opérationnel

PABE : Opération de Protection des Personnes, des Animaux, des Biens et de l'Environnement




Références

- Code pénal – Article 122-7 (en vigueur depuis le 01/03/1994)

Liens externe

Vidéo constructeur du kit d'ouverture de portes : https://www.youtube.com/watch?v=D-b19_dYWWo

Validation

Rédaction	Validation	Approbation
Adjudant-chef BRUN 	Commandant ASSELIN  Lieutenant-colonel THOMAS 	Contrôleur général GLASIAN

PROJET